



Les 220 000 salariés du secteur non lucratif de l'aide et du soin à domicile ont bénéficié d'une revalorisation moyenne de plus de 16% de leur rémunération suite à l'entrée en vigueur du contrat de travail et à la convention collective de la branche de l'aide à domicile. La détermination de la convention collective couvre la fois les services d'aide à domicile (SAD), les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), les services d'aide à domicile (SAD), les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), les services d'aide à domicile (SAD) et de soins à domicile (SSIAD), les

Aide et soins à domicile / Financement des revalorisations salariales conventionnelles : Les iniquités de financement fragilisent les structures associatives et compromettent leur pérennité

17 février 2022

Les 220 000 salariés du secteur non lucratif de l'aide et du soin à domicile ont bénéficié d'une revalorisation moyenne de plus de 16% de leur rémunération suite à l'entrée...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL: <https://www.adomicile60.fr/actu-adedom/aide-et-soins-domicile-financement-des-revalorisations-salariales-conventionnelles-les>

Liens

[1] <https://www.adomicile60.fr/actu-adedom/aide-et-soins-domicile-financement-des-revalorisations-salariales-conventionnelles-les>